

République Française
Département de la Meuse
Arrondissement de BAR-LE-DUC
Commune de Tronville-en-Barrois

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Tronville-en-Barrois

SEANCE DU 02 AVRIL 2021

Date de la convocation : 29 mars 2021
Date d'affichage : 08 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Daniel BRIAT, maire.

Présents : BARBIERI Claudine, BOUQUET Sabine, BRIAT Daniel, CAUSIN Coralie, GRUAUX Enzo, GUILLAUME Louis, HUMBERT Christell, HUSSON Régis, LEBLANC Gérard, PAUL Jacky, POSSIEN Christophe, UZUN Sinan

Représentés : COLSON Cynthia par CAUSIN Coralie, DUBOY ISABELLE par BARBIERI Claudine, VARNIER Cathie par BOUQUET Sabine

Secrétaire : Monsieur GRUAUX Enzo

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_006 - Approbation du Compte de Gestion 2020 - Budget Mairie					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion budget commune constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion budget commune du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021_007 - Vote du Compte Administratif 2020 - Budget Mairie					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	14	14	0	0	1

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 Budget Mairie conforme au compte de gestion 2020.

2021_008 - Affectation des résultats - Budget Mairie					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif 2020 budget mairie, conforme au compte de gestion 2020 établi par le directeur départemental des finances publiques de Bar le Duc décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Un excédent de fonctionnement de : 322 538,11 €

Un excédent reporté de : 623 312,27 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 945 850,38 €

Un déficit d'investissement de : - 104 710,03 €

Un excédent d'investissement reporté de : 45 398,44 €

Soit un déficit de financement de : - 59 311,59 €

Un excédent des restes à réaliser de : 57 508,00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent : 944 046,06 €

Affectation complémentaire en réserve (R1068) : 1 803,59 €

Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 944 046,06 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit – 59 311,59 €

2021_009 - Vote du budget primitif 2021 Mairie					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	12	0	3	0

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 530 338,62 €

Recettes : 2 313 097,06 €

Section d'investissement :

Dépenses : 448 859,61 €

Recettes : 448 859,61 €

2021_010 - Approbation du Compte de Gestion 2020 - Budget Lotissement de L'Ornain					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion budget annexe Lotissement constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous

les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion budget annexe lotissement du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021_011 - Vote du Compte Administratif 2020 - Budget Lotissement de L'Ornain					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	14	14	0	0	1

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 Budget Lotissement de L'Ornain conforme au compte de gestion 2020.

2021_012 - Affectation des résultats - Budget Lotissement de L'Ornain					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif 2020 budget Lotissement de L'Ornain, conforme au compte de gestion 2020 établi par le directeur départemental des finances publiques de Bar le Duc décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Un excédent de fonctionnement de : 0 €

Un déficit reporté de : - 64,00 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de - 64,00 €

Un excédent d'investissement de :0 €

Un excédent d'investissement reporté de 67 011,78 €

Soit un excédent d'investissement reporté de : 67 011,78 €

Un excédent des restes à réaliser de : 0 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (R1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté (D002) : - 64,00 €

Résultat d'investissement reporté (R001) : 67 011,78 €

2021_013 - Vote du budget primitif 2021 Lotissement de L'Ornain					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 115 659,37 €

Recettes : 115 659,37 €

Section d'investissement :

Dépenses : 173 607,15 €

Recettes : 173 607,15 €

2021_014 - Vote des Taux					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer pour l'exercice 2021 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Taxe foncier bâti TFB 51,37 % (département 25,72 commune 25,65)

Taxe foncier non bâti TFNB 41,66 %

2021_015 - Remboursement location salle des fêtes					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

En raison de la COVID 19, Mme Cathy MORALE résidant 4 rue de l'église 55500 NANCOIS SUR ORNAIN annule la réservation de la salle des fêtes du 05 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le remboursement de la location prévue le 5 juin 2021 à Mme MORALE pour un montant de 323 €

2021_016 - Division parcelle Impasse des Coopérateurs					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	12	2	1	0

Après délibération, le conseil municipal :

1. autorise la division de l'impasse des coopérateurs pour une surface de 2 m2 à céder
2. autorise le déclassement de cette division de 2 m2 dans le domaine privé communale.
3. autorise la vente de cette division à Mr Alain BREUIL au prix de 6€ le m2 lors du retour de la DGFIP du plan cadastral modifié.
4. autorise Mr le Maire à déposer et à signer tous documents pour mener à bien ce dossier.

Le document d'arpentage a été réalisé par Mr GAUCHOTTE, géomètre, et transmis au cadastre.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur.

(Le déclassement de cette voie ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière prévoit que cette procédure est désormais dispensée d'enquête publique).

2021_017 - Affouages 2021					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

Exceptionnellement, pour cette année 2021, le conseil municipal autorise la vente du stère de bois à 6€ le stère au-delà de 30 stères. Soit un prix de vente unique de 6€ le stère pour 2021.

A l'unanimité

2021_018 - Vente de parcelles Lotissement de L'Ornain					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

Je vous demande de bien vouloir accepter de vendre les parcelles Lieu dit « Le Bouvret » à :

- LA SCI LOUANE les parcelles cadastrées : AD 451 d'une surface de 3a 03ca – AD 463 d'une surface de 03a 92 ca – AD 465 d'une surface de 01a 61ca pour une surface totale arpentée de 856 m2 au prix de 25€ le m2 soit un montant total de 21 400 €.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acheteur

- Mme RONDEAU Julia et Mr MAJEWICZ Jonas les parcelles cadastrées : AD 452 d'une surface de 32 ca – AD 462 d'une surface de 02a 16 ca – AD 466 d'une surface de 04a 17ca pour une surface totale arpentée de 665 m2 au prix de 25€ le m2 soit un montant total de 16 625 €.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acheteur.

- Mme Camille et Volkan GUNEY les parcelles cadastrées : AD 455 d'une surface de 34 ca, - AD 459 d'une surface de 2a 16 ca – AD 469 d'une surface de 4a 15 ca pour une surface arpentée de 665 m2 au prix de 25€ le m2 soit un montant total de 16 625 €.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acheteur.

A l'unanimité

Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00 .

Fait à Tronville-en-Barrois, les jours, mois et an susdits

Le maire,

